

de tendresse,
la non est in
is. »

elle ses fa-
ve.

nt de départ
dit Bossuet,
la nature ;
e et sa vie
nes les plus
l'âge où elle
preuve d'un
n singulière-
ntement est

mière Eve,
a corruption
nticipée, elle
; de là elle
st la consé-
. C'est une
la rend bel-
jours.

aculée-Con-
nc juste de
oire de Ma-
cula non est
n, vous êtes
: au ciel et
d'Israël, du
puli nostri,
tière refaite
êtes des nô-
u que vous
, qui avons
bulchra sis,
ster te et vi-



Nouvelles Petites Fleurs Franciscaines



Chapitre xlix. — D'une prédiction du bienheureux François touchant frère Bernard, et comment elle se réalisa comme il l'avait dite.



VERS le temps de sa mort, comme on avait préparé pour le bienheureux François un certain mets délicat, le bienheureux se souvint du frère Bernard, le premier frère qu'il reçut dans l'Ordre, et dit à ses compagnons : « Ce mets est bon pour le frère Bernard », et il le fit appeler aussitôt près de lui.

Lorsqu'il fut venu, frère Bernard s'assit à côté du lit où gisait le saint, et dit : « Père, je vous conjure de me bénir et de me témoigner votre amour. Je crois en effet que si vous me donnez une marque d'affection, Dieu lui-même et mes frères aussi m'aimeront davantage. »

Le bienheureux François ne pouvait le voir, car depuis plusieurs jours il avait perdu la lumière de ses yeux, et étendant la main il crut la poser sur la tête de frère Bernard assis auprès de lui, mais la posa sur la tête de frère Egide qui était le troisième frère. Instruit aussitôt par l'Esprit-Saint, il dit : « Non, ce n'est pas la tête de mon frère Bernard. »

Alors frère Bernard s'approcha davantage, et le bienheureux François posant sa main sur la tête du frère pour le bénir, il dit à un de ses compagnons d'écrire ses paroles que voici : « Frère Bernard est le premier frère que le Seigneur m'a donné. Dès le commencement il résolut de pratiquer la perfection du saint Evangile, et il s'en acquitta très parfaitement en distribuant ses biens aux pauvres. Pour cette raison et pour bien d'autres prérogatives qu'il possède, je suis tenu de l'aimer plus que tout autre Frère de l'Ordre, quel qu'il soit. En conséquence je veux et j'ordonne autant que je le puis, que quiconque sera ministre général chérisse frère Bernard et l'honore comme un autre moi-même. De plus, que les ministres et les frères de